

2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

CAPTEUR DE PRESSION DANS L'ARTÈRE PULMONAIRE – CARDIOMEMS™


Le remboursement du capteur de pression dans l'artère pulmonaire avec le système CardioMEMS™ se fait en général en deux étapes :

- 1) L'implantation en hospitalisation : remboursement selon SwissDRG
- 2) Le suivi en personne et/ou par télémedecine dans le secteur ambulatoire : remboursement selon TARMED

1) IMPLANTATION : REMBOURSEMENT DE L'HOSPITALISATION SELON SWISSDRG 2025, VERSION 14.0 (VERSION DE TARIFICATION)¹

L'implantation du capteur de pression CardioMEMS™ mène dans le DRG F12B « Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression »

Positions SwissDRG

Remarque: Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le codage des diagnostics² et des procédures³ doit être adapté à chaque cas individuellement.

SwissDRG, version 14.0. Version de tarification dans des hôpitaux de soins aigus (extrait)									
Swiss-DRG	Désignation	Cost-weight	Durée moyenne de séjour	Borne inférieure de durée de séjour		Borne supérieure de durée de séjour		Revenu avec un baserate* de CHF 9'500.-	Low-outliers** re-venu avec un baserate CHF 9'500.-
				1er jour avec réduction	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément	Cost-weight/jour		
F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression	2,219	3,6	1	0,537	9	0,136	CHF 21'080.-	CHF 15'978.-

* Les revenus ont été calculés avec un baserate de CHF 9'500.-. Le baserate est négocié chaque année entre les partenaires tarifaires et peut varier d'un hôpital à l'autre et d'une assurance à l'autre.

** Low-outlier: Les «low-outliers» sont des cas dont la durée de séjour se situe en-dessous de la borne inférieure de durée de séjour. Le remboursement complet pour le F12B peut être facturé, si le patient séjourne entre 2 et 8 jours à l'hôpital. Si un patient devait quitter l'hôpital plus tôt (dans ce cas) seulement après une nuit, il faut calculer avec une réduction d'environ CHF 5'100.- par jour. Si au contraire le patient séjourne plus longtemps que 8 jours, l'hôpital pourra alors facturer environ CHF 1'290.- par jour en plus.

2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

CAPTEUR DE PRESSION DANS L'ARTÈRE PULMONAIRE – CARDIOMEMS™



CHOP Kodes 2025

Code CHOP	Texte du code CHOP	Exemple d'implant Abbott	No d'article
39.D1.11	Implantation d'un capteur de pression dans l'artère pulmonaire	CardioMEMS™ HF System	CM2000
39.D1.21	Enlèvement d'un capteur de pression de l'artère pulmonaire	CardioMEMS™ HF System	CM2000

Exemple de calculs du revenu

Code	Texte	DRG	Texte	Cost-weight
<i>Diagnostic principal (CIM-10 GM 2024)</i>				
I50.13	Insuffisance cardiaque gauche: Avec symptôme en cas d'effort léger (Stade NYHA III)	F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression	2,219
<i>Procédure (CHOP 2025)</i>				
39.D1.11	Implantation d'un capteur de pression dans l'artère pulmonaire	Avec un baserate de CHF 9'500.--, le revenu total est de CHF CHF 21'080.--		

 2) SUIVI : REMBOURSEMENT EN AMBULATOIRE SELON TARMED⁴

Position	Description	Application	Point tarifaire	Total points tarifaires PM + PT
17.1680*	Transmission et évaluation des données d'un enregistreur d'événements implanté, par enregistrement (25 min.)	Interrogation et analyse des données du système CardioMEMS	PM 44,81 PT 109,80	154,61
Et/ou 00.0141*	Etude de dossier, en l'absence du patient, pour les personnes au-dessus de 6 ans et de moins de 75 ans, par période de 1 min	Analyse des données	PM 2,08 / min. PT 1,64 / min.	3,72 / min.
Et/ou 17.0140*	Interprétation du ECG Holter, de 8 à 16 heures (22 min.)	Interrogation et analyse des données	PM 44,81 PT 75,30	120,11
Les coûts de l'unité patient du système CardioMEMS (transmetteur / no de produit Abbott CM1100) sont facturables à 100% du prix d'achat selon la règle IG-20 (après déduction des rabais). Pour les patients âgés de plus de 75 ans, d'autres positions TARMED spécifiques à ce groupe de patients peuvent être appliquées.				

* Pour l'interrogation par télémedecine de l'implant, l'utilisation de la position 17.1680 peut être utilisée par analogie. Cette position peut être facturée au maximum pour 4 contrôles par télémedecine ou en cabinet par an. Source : Circulaire de la SSC du 6 mai 2019 «Stellungnahme der Tariffkommission der Schweizerischen Gesellschaft für Kardiologie SGK zur ambulanten Analogieverrechnung für telemetrische Kontrolle von elektrischen Implantaten».



2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

CAPTEUR DE PRESSION DANS L'ARTÈRE PULMONAIRE – CARDIOMEMS™



Attention : Il s'agit ici de l'utilisation de positions par analogie du catalogue TARMED. Une documentation précise des activités est importante afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions des assureurs-maladie. Si vous souhaitez obtenir une garantie de prise en charge des coûts auprès de l'assureur-maladie avant le traitement et/ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires et d'évidence clinique pour le système CardioMEMS, veuillez vous adresser à votre personne de contact chez Abbott. Elle pourra volontiers vous fournir une proposition pour une telle demande ainsi que des informations supplémentaires sur le système.

Abbott.com

Clause de non-responsabilité : Ce support visuel et les informations qu'il contient sont uniquement destinés à des fins d'information générale et ne constituent pas des conseils juridiques, commerciaux, cliniques ou autres. En outre, il n'est pas destiné à et ne constitue pas une représentation ou une garantie de remboursement, de paiement ou de frais, ou une garantie qu'un remboursement ou autre paiement sera reçu. Il n'est pas destiné à augmenter ou à maximiser le remboursement par un payeur. De même, rien dans ce document ne doit être considéré comme une instruction pour la sélection d'un code particulier, et Abbott ne préconise ni ne garantit la pertinence de l'utilisation d'un code particulier. La responsabilité ultime du codage et de l'obtention du paiement/remboursement incombe au client. Cela inclut la responsabilité de l'exactitude de tous les codages et réclamations soumis à des payeurs. En outre, le client doit noter que les lois, les réglementations et les politiques de remboursement sont complexes et sont soumises à des mises à jour fréquentes, et, par conséquent, le client doit vérifier fréquemment auprès de ses opérateurs ou intermédiaires locaux et doit consulter un conseiller juridique ou un conseiller ou spécialiste du remboursement pour toute question liée au codage, à la facturation, au remboursement ou à tout problème connexe. Ce matériel reproduit des informations à des fins d'information uniquement. Il n'est pas fourni ou autorisé à des fins de marketing.

Importante remarque : les présentes informations sur les DRG proviennent de tiers (OFS Office fédérale de la statistique, SwissDRG SA, etc.) et ne vous sont transmises par la société Abbott qu'à des fins d'information et de suggestion de codage. Les présentes informations ne sauraient remplacer un conseil juridique ni un accompagnement en matière de remboursement et Abbott décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'échéance de mise à disposition des présentes informations. Le fondement juridique, les lignes directrices et la pratique de remboursement des caisses-maladie sont complexes et évoluent en continu. Les prestataires sont responsables de leur codage et des demandes de remboursement. Abbott vous recommande donc de contacter les caisses-maladie compétentes, votre chargé des DRG et/ou un avocat pour discuter du codage, des critères d'éligibilité et d'autres questions de remboursement.

Sources :

- 1) <https://www.swissdrgrg.org/de/akutsomatik/swissdrgrg-system-1402025/fallpauschalenkatalog>
- 2) <https://klassifikationen.bfarm.de/icd-10-gm/kode-suche/htmlgm2024/index.htm>
- 3) <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/gesundheits/nomenklaturen/medkk/instrumente-medizinische-kodierung.assetdetail.32128591.html>
- 4) https://browser.tartools.ch/de/tarmed_kvq

ATTENTION : Les produits ne doivent être utilisés que par un médecin ou sous sa direction. Il est important de lire attentivement la notice dans l'emballage du produit (si disponible) ou sur www.eifu.abbott avant utilisation pour des informations détaillées sur les indications, contre-indications, avertissements, précautions et complications possibles.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à être publiées en Suisse uniquement.

Toutes les illustrations sont des représentations artistiques et ne doivent pas être considérées comme des dessins techniques ou des photos peuvent être visionnées. Archivage des données et des photographies par Abbott Medical.

Abbott Medical

Abbott AG | Neuhofstr. 23 | CH-6341 Baar | Tel: +41 41 768 43 33

™ identifie une marque du groupe de sociétés Abbott.

www.cardiovascular.abbott

© 2025 Abbott. Tous droits réservés. MAT-2503986 v1.0

